

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 7 octobre 2019**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce septième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Danye Simard, Conseillère  
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller  
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 3 septembre et 9 septembre 2019 et du procès-verbal de la réunion régulière du 9 septembre 2019;
5. Demande de commandite pour le souper annuel du club de pétanque « Les boules d'argent »;
6. Renouvellement de l'adhésion au Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale (La Marée) pour l'année 2019-2020;
7. Souper bénéfique du FRIL le 9 novembre;
8. Nomination du Coordonnateur et des Coordonnateurs substituts des mesures d'urgence;
9. Formation du comité des mesures d'urgence
10. Annuler la demande d'aide financière pour la bibliothèque municipale;
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la fermeture de certains chemins pour la période hivernale;
12. Programmation pour la TECQ 2019-2023;
13. Achat d'abrasif pour la saison hivernale;
14. Pancarte pour la municipalité avec la Maison des jeunes;
15. Inscription à la rencontre en santé et sécurité du travail SST à Baie St-Paul;

16. Achat de bonbons de l'Halloween;
17. Autorisation d'un budget pour la soirée du citoyen;
18. Engagement d'un surnuméraire pour la voirie;
19. Travaux chez Stéphane Boudreault;
20. Achat de publicité de Go-explore;
21. Projet de bibliothèque;
22. Entente services aux sinistrés pour un an;
23. Varia;
  - A) Remplacement d'un ponceau, enlever des roches et faire l'asphalte dans le Rang Ste-Philomène;
  - B) Achat de tubes à neige pour la glissade;
  - C) Mandat à une firme d'arpentage pour faire la toponymie de la rue Principale et le rang des Lacs;
  - D) Débroussaillage dans nos chemins municipaux;
24. Comptes à ratifier de septembre 2019;
25. Comptes à payer de septembre 2019;
26. Salaires du mois de septembre 2019;
27. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
28. Période de questions allouée aux contribuables;
29. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2019-10-4372

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire, de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3 ET DU 9 SEPTEMBRE 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

RÉSOLUTION 2019-10-4373

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaire du 3 et du 9 septembre 2019 et du procès-verbal de la réunion régulière du 9 septembre 2019 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

**5– DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER ANNUEL DU CLUB DE PÉTANQUE « LES BOULES D'ARGENT »**

RÉSOLUTION 2019-10-4374

CONSIDÉRANT une demande de commandite pour le souper annuel du Club de pétanque qui aura lieu le 2 novembre 2019 à la salle de l'âge d'or de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE faire un don de 50\$ pour le souper annuel et d'autoriser le paiement.

**6 –RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE PARENTS ET AMI(E)S DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE (LA MARÉE) POUR L’ANNÉE 2019-2020**

**RÉSOLUTION 2019-10-4375**

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ pour être membre corporatif de cet organisme pour l’année 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu’en étant membre de cet organisme, il est possible d’avoir accès à de la documentation et de participer à des rencontres;

CONSIDÉRANT qu’une personne sur cinq aura un problème de santé mentale au cours de sa vie et que la santé est une responsabilité conjointe et solidaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE faire un don de 40\$ à l’organisme La Marée afin d’être membre corporatif pour l’année 2019-2020 et d’autoriser le paiement.

**7-SOUPER BÉNIFICE DU FRIL 9 NOVEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-10-4376**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation pour le 10<sup>e</sup> souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) qui aura lieu le 7 novembre 2019 au Fairmont le manoir Richelieu à la Malbaie;

CONSIDÉRANT que cet organisme est impliqué dans le milieu du sport régional;

CONSIDÉRANT QUE un coût de 100\$ par billet pour participer à ce souper-bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat d’un billet au montant de 100\$ pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL).

**8- NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES COORDONNATEURS SUBSTITUTS DES MESURES D’URGENCE**

**RÉSOLUTION 2019-10-4377**

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De nommer Mme Danye Simard Coordonnateur des mesures d’urgences, M. Gaston Turcotte et Mme Marcelle Pedneault substitut au Coordonnateur des mesures.

**9-FORMATION DU COMITÉ DES MESURES D’URGENCES**

**RÉSOLUTION 2019-10-4378**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d’ordre naturel ou anthropique.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée.

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

<b>FONCTIONS</b>	<b>NOM</b>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Danye Simard
Substitut	Gaston Turcotte
Substitut	Marcelle Pedneault
Coordonnateur de site	Gaston Turcotte
Substitut	Donatha Lajoie
Responsable Administration	Marcelle Pedneault
Substitut	Justin Gingras
Responsable Sécurité-incendie	Daniel Boies
Chef policiers sécurité incendie	Dominic Gagnon
Responsable Communications	Alexandre Girard
Responsable Sécurité des personnes	Tobie Jean
Responsable Services aux personnes sinistrées	Donatha Lajoie
Responsable Services techniques	Antoine Boutet Berthiaume
Substitut	Justin Gingras
Responsable Transports	Raphaël Girard
Responsable Transports	Serge Dufour
Substitut	Justin Gingras
S.Q Parrain	Stéphane Grenier
Téléphonie	Isabelle Vézina

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

**10-ANNULER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**RÉSOLUTION 2019-10-4379**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'informer le Ministère de la Culture et des Communications que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite fermer la demande d'aide financière concernant le projet de rénovation de la bibliothèque La Girouette de Notre-Dame-des-Monts.

**11-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF  
À LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS POUR LA PÉRIODE  
HIVERNALE**

**RÉSOLUTION 2019-10-4380**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement a été donné par la conseillère Danye Simard relatif à la fermeture de certains chemins municipaux pour la période hivernale.

**12-PROGRAMMATION POUR A TECQ 2019-2023**

**RÉSOLUTION 2019-10-4381**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires et de l'habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

**13 – ACHAT D'ABRASIF POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

**RÉSOLUTION 2018-10-4382**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a besoin d'abrasif (calcium et sel) pour assurer la sécurité des chemins et des stationnements de la municipalité pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que l'Entrepreneur responsable du déneigement procédera à l'achat d'une quantité approximative de 28 tonnes d'abrasif;

Considérant un coût estimé à 3 300,00\$ taxes incluses pour ces 28 tonnes d'abrasif;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 28 tonnes d'abrasif de Transport N.F. St-Gelais Inc. pour un montant estimé de 3 300,00\$ taxes incluses qui servira pour la saison hivernale et d'autoriser le paiement.

#### **14- PANCARTE POUR LA MUNICIPALITÉ AVEC LA MAISON DES JEUNES**

##### **RÉSOLUTION 2019-10-4383**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la Maison des jeunes doivent refaire leurs enseignes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé plusieurs estimés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le contrat à Enseignes ClerJean pour produire les panneaux suivants :

- |  |            |
|--|------------|
| • 1 panneau 48 pouces x 48 pouces MDJ (recto, verso)           | 995.00\$   |
| • 2 panneaux 48 pouces x 48 pouces Municipalité (recto, verso) | 1 990.00\$ |
| • 1 panneau 6 pouces x 12 pouces Plaque adresses MDJ           | 55.00\$    |
| • 1 panneau 36 pouces x 48 pouces Règlement glissade           | 290.00\$   |
| • Ancrages et gabarit pour base béton                          | 110.00\$   |
| • Graphisme (approximativement)                                | 235.00\$   |
| • Livraison et installation (5hrs à 2 hommes et nacelle)       | 674.00\$   |

Un poteau de 16 pieds est inclus avec le prix des panneaux.

Le contrat avec Enseignes ClerJean est de 5 000,26\$ taxes incluses. La base de ciment va être faite par nos employés pour un montant approximatif de 500\$. La Maison des jeunes va rembourser la municipalité leurs panneaux et le 1/3 des frais pour la base de ciment.

#### **15- INSCRIPTION À LA RENCONTRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL SST À BAIE ST-PAUL**

##### **RÉSOLUTION 2019-10-4384**

CONSIDÉRANT une invitation la rencontre santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix qui se tiendra à la Maison Mère à Baie St-Paul le jeudi 24 octobre 2019 de 8h.30 à 15h00;

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ par personne (dîner inclus) pour cette rencontre;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault et M. Serge Dufour assistent à la rencontre SST le jeudi 24 octobre 2019 au coût de 25,00\$ par personne incluant les taxes et le repas du midi et de payer les frais de transports.

## **16- ACHAT DE BONBONS POUR L'HALLOWEEN**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4385**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le lieutenant de la brigade incendie M. Tobie Jean à faire l'achat de friandises pour un montant de 50,00\$ dans le cadre de l'Halloween. La distribution des bonbons par les pompiers devra se faire bénévolement et d'autoriser le paiement.

## **17 – AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LA SOIRÉE DU CITOYEN**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4386**

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes Esper-Ados prépare une soirée sur la thématique de l'Halloween;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite organiser une journée du citoyen sur ce thème;

CONSIDÉRANT la possibilité de joindre la démarche débutée par les intervenantes de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT qu'un budget ne dépassant pas 1 500\$ permettrait la tenue de cette activité;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'autoriser un budget maximum de 1500\$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018 pour l'organisation d'une soirée du citoyen sur le thème de l'Halloween en collaboration avec les intervenantes de la Maison des jeunes Esper-Ados. Cette activité se tiendra le 25 octobre 2019.

## **18-ENGAGER UN SURNUMRAIRE POUR LA VOIRIE**

Ce point est retiré

## **19-REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE DE STÉPHANE BOUDREAU**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4387**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le contrat à l'entrepreneur Jocelyn Harvey pour faire le remplacement de la conduite d'égout sanitaire en face de M. Stéphane Boudreau au montant de 5258.88\$ plus taxes.

## **20-PROJET BIBLIOTHÈQUE**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4388**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a décidé de modifier le projet de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va réaliser des travaux dans la bibliothèque sans l'aide du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix a été faites pour l'aménagement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder un budget de 36 000 \$ pour refaire l'aménagement de la bibliothèque.

## **21-ACHAT DE PUBLICITÉ G0-EXPLORE**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4389**

Il est proposé par le conseiller Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une publicité dans la revue G0-Explore au montant de 1250\$ plus taxes.

## **22-ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX ROUGE**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4390**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adhérer à une entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge couvrant une période de trois ans, à partir de la date de signature pour montant de 170.00\$ par année et d'autoriser M. Alexandre Girard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à signer l'entente.

## **23- VARIA A) RÉPARATION DANS LE RANG STE-PHILOMÈNE**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4391**

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De remplacer un ponceau de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long. De faire du pavage, de l'enrochement avec membrane, du remblai de sable, du 0 ¾ et de sortir 8 roches dans le chemin. Les travaux vont être effectués par Da.Re.L au montant de 8 600\$ plus taxes. On va faire l'achat d'un ponceau à la Meunerie de Charlevoix au montant de 465\$ plus taxes.

## **23-VARIA B) ACHAT DE TUBES POUR GLISSADE**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4392**

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat 6 tubes à neige 36 pouces wapiti usage intense à 132.85\$ plus taxes et 4 tubes à neige 30 pouces carcajou à 108\$ plus taxes Chez Alola Compagnie pour un montant total de 1 457.31\$ transport et taxes incluses.

**23-VARIA C) MANDAT À LA FIRME D'ARPENTAGE GÉO-CIVIL INC  
POUR FAIRE LE RELEVÉ TERRAIN DES RUES PRINCIPALE ET RANG  
DES LACS**

**RÉSOLUTION 2019-10-4393**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner un mandat à la firme d'arpentage pour faire le relevé terrain comprendra les éléments suivants : bord de pavage, accotement, fossé, centre de rue, couvercles de vanne, regard et puisard, poteau HQ, façade de maison avec adresse, arbre et arbuste dans l'emprise tout aménagement dans l'emprise ou très près (plantation, muret...), entré d'auto avec type de surface pour un prix forfaitaire pour ces travaux de 2 980\$ plus taxes.

**23-VARIA D) DÉBROUILLAGE DANS LES CHEMINS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2019-10-4394**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le débroussaillage de nos chemins municipaux par Transports N.F St-Gelais au taux horaire de 100\$ jusqu'à un budget maximum de 15 000\$.

**24 – COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-10-4395**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	11 942.49 \$
Eau potable	
<b>TOTAL</b>	<b>11 942.49 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS # 2389, 2393, 2394, 2396, 2397, 2400, 2402, 2404.

**25 – COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-10-4396**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2019 :

Fonds d'administration :	62 930.60 \$
--------------------------	--------------

Eau potable : 1 776.80 \$  
TOTAL : 64 707.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2019 au montant de 64 707.40 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 64 707.40 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **26 – SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

### **RÉSOLUTION 2019-10-4397**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2019 au montant de 16 310.46\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2019 au montant de 16 310.46 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2384 2385, 2390, 2391, 2395, 2398, 2399, 2401,2403.

## **27 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **28 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

### **29– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2019-10-4398**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 37 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 novembre 2019.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.